

COMPTE RENDU TECHNICIEN - CAP B

La CAP B s'est tenu le 12 novembre.

L'Administration Régionale dans le cadre des critères prioritaires a décidé d'établir le classement des promouvables non pas par ancienneté de grade comme les années précédentes, mais par ancienneté dans le cadre d'emploi.

INACCEPTABLE pour la CGT, mis devant le fait accompli.
La CGT a très vivement exprimé son désaccord.

- 11 promotions ont été proposées pour 2013.

Ces 11 promotions sont à répartir entre les grades de Technicien et Technicien principal de 2^{ème} classe (voir décret cadre d'emploi des techniciens).

L'Administration Régionale a décidé la répartition suivante :

- 8 promotions pour les EPLE ;
- 3 promotions pour le Siège et les Ports.

Concernant la priorité pour répartir ces promotions, l'Administration Régional a pris en compte la double condition :

- Promovable technicien et lauréat examen professionnel technicien principal 2^{ème} classe.

21 agents EPLE, Port et Siège ont obtenu l'examen professionnel technicien 2^{ème} classe dont 12 EPLE, 5 ont la double condition.

Sur les 8 promotions possibles concernant le champ professionnel des EPLE : 5 sont donc proposés en tant que technicien principal 2^{ème} classe.

**Il reste à promouvoir 3 techniciens au sein des promouvables TEN
(sensiblement 250).**

Ils ont été retenus selon le critère ancienneté dans le cadre d'emploi des adjoints techniques, l'encadrement, la manière de servir, les responsabilités exercées et les acquis de l'expérience.

Je reste à la disposition pour toutes informations complémentaires, ayant été nommé Expert pour la CGT dans le grade de technicien.

Amitiés syndicales